COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

Séance du jeudi 3 septembre 2015

Etaient présents pour l'administration:

Monsieur Denis TOUPRY Madame Raymonde ROUZIC Madame Pascale TOUPÉ

Monsieur Azeddine FRAHETIA

Monsieur Emmanuel VIRTON

Madame Viviane DEPARDIEU

Monsieur Dominique PICHARD

Monsieur Nicolas RAISONNIER

Monsieur Thierry HEROLD

Monsieur Pierre GABERT

Directeur académique, président Directrice académique adjointe

Inspectrice de l'Éducation nationale, adjointe au

directeur académique

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la

circonscription de GIEN

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la

circonscription de Loiret ASH 1

Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de la circonscription de FLEURY LES AUBRAIS
Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la

circonscription d'ORLEANS SARAN

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de MONTARGIS OUEST Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de ST JEAN DE LA RUELLE Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de SAINT PRYVE SAINT MESMIN

Etaient présents pour les représentants des personnels :

Madame Marie Pierre REGNAULT Monsieur Bruno CHIROUSE Monsieur Hervé ALBERT Monsieur François MAULARD Madame Yolande CHAMPAGNE

Madame Sophie VOYDIE

Monsieur Guillaume CHASLES

Madame Marion CHEVALIER

Madame Corinne BRIERE MENOULT

Madame Catherine KAMBLOCK

Professeur des écoles, représentant SNU-ipp Professeur des écoles, représentant SNU-ipp

Professeur des écoles, représentant SE-UNSA Professeur des écoles, représentant SE-UNSA Professeur des écoles, représentant SE-UNSA Professeur des écoles, représentant SE-UNSA

Professeur des écoles, représentant SGEN-CFDT

Assistaient pour l'administration:

Madame Annick BOULARD

Adjointe principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Direction des services départementaux de l'Education

nationale du LOIRET

Madame Guilène BEAUGER

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et

de l'enseignement supérieur

Direction des services départementaux de l'Education

nationale du LOIRET

Assistaient pour les représentants des personnels :

Madame Claire MARION

Professeur des écoles, représentant SGEN-CFDT

La séance est ouverte à 18H00.

Monsieur CHIROUSE est désigné secrétaire adjoint de séance.

Monsieur CHIROUSE fait une déclaration préalable au nom du SNUipp.

Monsieur le directeur académique répond que les deux demi-journées d'accueil peuvent être organisées selon la volonté des équipes enseignantes et les outils à disposition. Il précise concernant les évaluations que celles-ci sont nationales ; les remontées ne sont pas obligatoires.

Madame TOUPE ajoute qu'il est envisagé de réaliser un livret d'accompagnement concernant les nouvelles modalités d'évaluation.

1. Approbation de procès-verbaux

Monsieur le directeur académique demande si les procès-verbaux des CAPD du 29 janvier et du 12 février 2015 appellent des observations.

Madame REGNAULT fait observer que les noms de Monsieur MAULARD et Monsieur ALBERT ne figurent pas sur le procès-verbal du 29 janvier 2015 alors qu'ils étaient présents.

Les procès-verbaux avec la modification demandée sont adoptés à l'unanimité.

2. Phase d'ajustement du mouvement

Monsieur le directeur académique annonce que le département connaît actuellement un déficit de 29 personnes. Il précise que Madame le Recteur a déjà sollicité des départements voisins en surconsommation. Un enseignant serait d'ores et déjà intéressé par le Loiret. L'autorisation a également été donnée de recruter d'anciens professeurs des écoles contractuels ayant donné satisfaction l'an dernier. Ceux-là vont être rapidement contactés et les candidatures spontanées reçues à la DSDEN examinées également. Ce déficit est lié à plusieurs événements survenus cet été:

- 1 congé longue durée
- 2 congés parentaux
- 1 décès
- 3 décharges syndicales
- 2 départs DEPS
- 4 détachements
- 4 exeat
- 1 disponibilité
- 1 faisant fonction PERDIR
- 2 renouvellements de stage

Monsieur CHIROUSE fait part de son étonnement en raison de l'équilibre annoncé lors de la dernière CAPD et demande s'il est possible de faire appel à des listes complémentaires.

Monsieur le directeur académique répond que seules deux personnes sont encore sur liste d'attente, soit 1 ETP. Tous les autres candidats ont été positionnés.

Monsieur CHIROUSE demande si des INEAT sont encore envisageables.

Monsieur le directeur académique répond que la majeure partie du travail a été effectuée et qu'il est peu probable que d'autres INEAT arrivent dans le département.

Monsieur le directeur académique invite les représentants du personnel à se prononcer : Défavorable : 0

Abstentions: 0 Favorable: 20 , INEAT/EXEAT

Monsieur le directeur académique indique qu'il convient de mettre un terme aux possibilités de sorties afin de limiter le déficit et propose d'arrêter pour le vendredi 4 septembre 2015 au soir l'examen des demandes

d'EXEAT pour les enseignants qui obtiendraient leur INEAT.

Concernant la situation de Mme BIET METINGER qui demandait un INEAT pour le département du Pas-de-Calais, il n'a pas été possible de le lui accorder sous forme d'échange. Il lui a été conseillé de participer aux prochaines permutations.

Monsieur CHIROUSE indique que le SNUipp souhaiterait une liste complète des demandes d'INEAT/EXEAT intra académiques, notamment pour connaître la situation des PES devenus néo-titulaire. Une situation en particulier de demande pour le département de l'Indre est évoquée, sans possibilité d'appui social car en tant que néo-titulaire, cette enseignante est hors circulaire.

Monsieur le directeur académique répond que si un échange est possible, il sera effectué.

Monsieur CHIROUSE ajoute que les PES titularisés bénéficient d'un barème dans d'autres départements.

Monsieur le directeur académique répond que quand bien même un barème existerait, les néo-titulaires seraient situés en fin de liste.

Monsieur CHIROUSE demande des précisions sur la situation de M. Sandy COQUERET, PES affecté dans le Loiret à la rentrée qui a demandé à bénéficier d'un appui social et médical afin de retourner en Indre-et-Loire ou, à défaut, de bénéficier d'une affectation dans le sud-ouest du département.

Madame TOUPE répond que le docteur GRUEL sera sollicité afin d'obtenir de sa part un écrit concernant cette situation.

la secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H40.

Le directeur académique

Milan

Denis TOUPRY \ Nina DIRIDOLLOU-CARLI

Bruno CHIROUSE

le secrétaire adjoint de séance